

COVID 19



CONSULTATION MÉDICALE URGENTE - SOUS CONDITIONS - DES CONTRACTUELS À LA MÉDECINE DE SOINS SNCF !

Paris, le 30 mars 2020

EN QUELQUES MOTS...

L'UNSA-Ferroviaire veille quotidiennement à la protection et à la santé de TOUS les salariés du ferroviaire, pour qu'elles soient à la hauteur du confinement appliqué depuis maintenant deux semaines.

tionnel et provisoire, d'autoriser l'accès au réseau des médecins généralistes de la médecine de soins SNCF à certains salariés du régime général pouvant présenter des symptômes évocateurs du « COVID 19 ». Pour mémoire, en l'état actuel de la réglementation, l'accès à la Médecine de soins SNCF - financée par le Régime Spécial et l'Entreprise - est normalement réservé aux seuls agents au Statut. À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle !

LE SUJET

Dans un intérêt de santé publique et afin de permettre une équité de traitement entre les salariés dans le contexte de la pandémie actuelle de « COVID 19 », la Direction des Services Médicaux SNCF a décidé à titre dérogatoire, excep-

POUR QUI ET SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Salariés contractuels du GPU SNCF - filiales exclues - relevant du régime général d'assurance maladie (CPAM),

- ✓ ET tenant leur poste de travail sur site(s) au sein des locaux et emprises de leur entité (« roullants » inclus),
- ✓ ET demandeurs d'une consultation en urgence en cas de symptômes évocateurs / suspicion de contamination « COVID 19 ».

NE SONT PAS CONCERNÉS

Les salariés contractuels en situation de télétravail, de congés, d'absence ou d'arrêt de travail quels qu'en soient les motifs ; les renouvellements d'ordonnances, les autres pathologies, etc.

- ✓ Dans ces situations, solliciter le médecin traitant ou un autre médecin généraliste hors SNCF (ou le 15 ou le 18 si urgence).

MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES CONTRACTUELS CONCERNÉS

- ✓ N.B. : le site « Click-RDV » (prise de RDV en médecine de soins en ligne) est actuellement fermé.
- ✓ **Ne pas se rendre directement au Cabinet Médical de soins SNCF : le contacter par téléphone** afin de vérifier la disponibilité d'un médecin, qui évaluera la situation et confirmera le rendez-vous.
- ✓ Le salarié présente, lors du RDV, son Pass Carnillon pour justifier de sa qualité de salarié du GPU.

PRESTATIONS MÉDICALES DÉLIVRÉES

- ✓ Consultation de médecine généraliste.
- ✓ Délivrance le cas échéant d'une ordonnance.
- ✓ Délivrance le cas échéant d'un arrêt de travail.
- ✓ **Consultation dans le cadre d'un « acte gratuit » : aucune avance de frais.**

À NOTER

- ✓ Ces dispositions sont susceptibles de devenir obsolètes en cas de réquisition ultérieure éventuelle, par les Pouvoirs Publics, des médecins de soins SNCF sur tout ou partie du territoire.
- ✓ Comme pour les agents au Statut, l'accès aux médecins généralistes des Cabinets Médicaux SNCF est évidemment sous réserve - à date - de leur disponibilité locale, certains cabinets pouvant être fermés ou à effectifs réduits (médecins « confinés » ou s'étant portés volontaires pour renforcer les services hospitaliers).
- ✓ Comme pour les agents au Statut, les Cabinets Médicaux de soins SNCF n'assurent plus jusqu'à nouvel ordre de consultations de médecins spécialistes, qui se consacrent en priorité à leurs missions en milieu hospitalier.
- ✓ **En cas d'urgence vitale, composer le 15 ou le 18**

**DANS CE CONTEXTE DRAMATIQUE DE PANDÉMIE QUI FRAPPE NOTRE PAYS,
LA FÉDÉRATION UNSA-FERROVIAIRE SALUE CETTE INITIATIVE SOLIDAIRE ET CETTE DÉCISION
PRAGMATIQUE ET D'INTÉRÊT PUBLIC, PRISES PAR LA DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX !**

**ELLES CONFIRMENT, SI BESOIN ÉTAIT, LA NÉCESSITÉ DU MAINTIEN DE LA MÉDECINE DE SOINS SNCF
DANS LE RÉSEAU SANITAIRE NATIONAL, ET DE SON OUVERTURE PÉRENNE
AUX SALARIÉ-E-S CONTRACTUEL-LE-S DU GPU ET DE LA BRANCHE FERROVIAIRE,
QUE L'UNSA-FERROVIAIRE DÉFEND ET RÉCLAME DEPUIS TOUJOURS !**

Contacts :

François PIEROTTI pierotti.f@unsa-ferroviaire.org
Delphine LEDIEU ledieu.d@unsa-ferroviaire.org
Cédric BANCOURT bancourt.c@unsa-ferroviaire.org
Isabelle BELBOUCHE belbouche.i@unsa-ferroviaire.org

**SALARIÉ-E-S CONTRACTUEL-LE-S, L'UNSA-FERROVIAIRE EST À VOS CÔTÉS
ET ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR L'ADRESSE MAIL DÉDIÉE AUX AGENTS CONTRACTUELS
QUESTIONSCONTRACTUELLES@UNSA-FERROVIAIRE.ORG.**



UNSA, l'expertise syndicale